

inattaquable, concerne la donation du fief d'Ourches à Regnier Billey et à Béatrix d'Ourches sa femme.

M. FOURIER DE BACOURT adresse la première partie d'un mémoire sur *Marguerite de Savoie et la Réforme dans le comté de Ligny*.

La ville de Ligny possédée à l'origine par les comtes de Champagne, entrée ensuite dans le domaine des comtes de Bar devint, en 1231, l'apanage de la maison cadette de Limbourg, et, en 1367, le chef-lieu d'un comté érigé en faveur de Gui de Luxembourg. Les rapports de Ligny, dénommé plus tard Ligny-en-Barrois, avec la capitale du duché de Bar étaient ceux d'un premier vassal avec son suzerain, mais d'un vassal peu subordonné et que l'absorption du Barrois par les princes lorrains rendit plus rétif encore. A Ligny, et dès le moyen âge, le commerce était très florissant : il n'avait que peu de débouchés en Lorraine et s'écoulait presque entier vers la Champagne, vers Troyes où conduisait une route fréquentée. De ce fait on s'est trop pressé de conclure que les Linéens eurent de tout temps « *l'âme française* ». Le courant vers la France ne s'affirma énergiquement qu'au milieu du xvii^e siècle. Jusque-là et à l'exemple des Champenois, population mercantile qui se félicitait jadis de l'invasion anglaise utile à son négoce, les Linéens n'eurent d'autre souci que celui de leur commerce, d'autre préférence que celle que leur dictait l'intérêt privé. Ces relations étroites avec la Champagne en général et le pays troyen en particulier amenèrent au début du xvi^e siècle dans le comté de Ligny un certain nombre de familles nobles groupées autour des comtes de Luxembourg devenus seigneurs de Brienne, et plusieurs personnages riches qui devinrent le noyau de l'aristocratie locale. C'est à un gentilhomme du Bassigny, marié à Troyes, Jean d'Ambonville, qu'Antoine II avait confié son premier né, Jean de Luxembourg ; c'est un bailli de Troyes, gouverneur du Bassigny, Guillaume de Dinteville qui commande la place quand Charles-Quint vient mettre le siège devant Ligny ; c'est à des Champenois de marque, les La Ferté, les Challette, les Vassan, les Fleury, les La Planche, les d'Allichamps, etc., que les comtes de Ligny attribuent ou font attribuer les places

en vue et les seigneuries vacantes. Bon nombre de ces seigneurs inclinaient plus ou moins résolument vers les idées de réforme politique et religieuse qui déjà troublaient la France et que la noblesse champenoise accueillait en général avec faveur, mais aucun d'eux ne songeait encore à faire montre de sentiments qui, plus tard, devaient se manifester publiquement. Bien plus, lorsque la mort d'Antoine II de Luxembourg la fit seule maîtresse de Ligny et de son comté (1557), Marguerite de Savoie — et le fait est à retenir — semble avoir réservé toutes ses faveurs pour des familles, non seulement étrangères au pays, mais dont les membres furent, dans la suite, de zélés huguenots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 8 Janvier 1902.

- 1° Installation des membres du bureau ;
 - 2° Compte rendu du trésorier ;
 - 3° M. BROCARD : Contribution à l'histoire du magnétisme à la fin du xviii^e siècle. Pièces inédites (*suite*).
 - 4° M. LABOURASSE : Un dernier mot sur les « *Emban-nieux* ».
-
-

CHRONIQUE

*** Le bureau de la Société, renouvelé par les élections du 4 décembre 1901, est composé pour l'année 1902, de MM. BARROIS, président, BOINETTE et FOURIER DE BACOURT vice-présidents, DANNREUTHER, secrétaire, LESORT, secrétaire-adjoint, L. ROUSSELLE, trésorier, BROCARD, bibliothécaire. Les membres de la Commission de publication sont MM. CH. COLLIN, KONARSKI et A. RENAULD.

★★★ Pendant que les Boers sont encore l'objet de l'attention générale, il n'est pas sans intérêt de marquer les noms de ceux de nos compatriotes qui vinrent, il y a deux siècles, se joindre aux colons hollandais et français dont le mélange produisit la vaillante race que nous entourons d'une sympathie, hélas, trop stérile. Après la révocation de l'Edit de Nantes (1685) plusieurs familles protestantes du Barrois émigrèrent, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre. Dans leur nombre, on trouve un cordonnier de Condé-en-Barrois *Jean Claudon* qui se réfugie en Hollande et qui, le 29 janvier 1688 s'embarque pour le Cap de Bonne-Espérance. Son arrivée et son établissement y sont constatés, le 18 avril 1690, par un secours d'argent qui lui est accordé, et qui prouverait que sa fortune n'était pas encore faite, au moins à cette date. Nous ne savons s'il a une postérité encore existante au sud de l'Afrique. D'autres membres de la même famille, exerçant aussi le métier de cordonnier, comme beaucoup d'habitants de Condé, se fixèrent à Berlin, où l'on suit leurs traces jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Ils se marient entre eux, avec des gens de Vaubecourt, ou de Velaines, réfugiés comme eux, et quelques-uns y font souche (Reg. de la colonie française). Une autre branche de la famille *Claudon* attendit jusqu'en 1732 pour émigrer et se dirigea sur Bâle et Neuchâtel, emportant sur deux ânes tout son modeste avoir. Les descendants de ces réfugiés habitent encore la Suisse française.

★★★ M. de Raadt analyse dans le t. XXXVI, p. 69, des *Annales de l'Institut archéol. de Luxembourg*, un certain nombre de chartes luxembourgeoises conservées à Arnhem (Pays-Bas) au nombre de 673 et datant des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles. Plusieurs de ces pièces sont relatives à des transactions entre les ducs Robert et Édouard de Bar et différents seigneurs de Luxembourg à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle.

Dans le même tome des *Annales* (p. 133) signalons une communication de M. l'abbé Grob, d'où il résulte que les protocoles des visites épiscopales du diocèse de Trèves, pour les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles existent, en majeure partie aux archives du vicariat général de Trèves, et contiennent des détails de statistique et d'histoire très importants pour certaines communes du nord de notre département qui faisaient partie, avant 1789, des décanats wallons de ce diocèse.

Ajoutons que ce volume présente un grand intérêt à cause du compte rendu très détaillé du Congrès archéologique d'Arлон; notre confrère M. Léon Germain y a représenté, avec l'autorité qui lui appartient, notre Société, ainsi que celles de

Nancy, et a pris une part active aux travaux de cette assemblée.

H. D.

★★ M. Louis Davillé consacre, dans la *Revue historique* (n° de septembre-octobre 1901), un important article aux *Relations de Henri IV avec la Lorraine*. Pour parvenir à son but qui était d'accroître son influence dans le duché et de chercher à en assurer l'annexion à la France, le roi cherchait à fortifier son pouvoir sur les villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun, et à réaliser le double mariage de son bâtard, César de Vendôme, avec Françoise de Lorraine, fille de la duchesse de Mercœur, et du dauphin Louis avec Nicole, fille du duc Henri II de Lorraine. On sait que, s'il réussit dans les deux premiers de ces projets, il échoua dans le troisième. Au point de vue particulier de notre région, nous signalons (p. 40) les compléments apportés par M. D. à ce que nous savions déjà du rôle de l'évêque de Verdun, Erric de Lorraine (1), et (p. 65, n. 1) quelques détails sur l'occupation de Clermont, Souilly et Nubécourt au printemps de 1610 par les troupes françaises, qui se disposaient à pénétrer en Allemagne, pour s'opposer aux prétentions de Philippe III d'Espagne sur les duchés de Clèves et de Juliers.

A. L.

DOCUMENTS

Origine des Sociétés historiques.

La ville de Bar-le-Duc doit savoir gré au ministre Colbert des sentiments d'humanité qu'il manifesta et de la sévérité avec laquelle il blâma les inutiles rigueurs du maréchal de Créqui. Nul doute que s'il eût vécu assez longtemps pour réparer dans le Barrois les malheurs de la guerre, il y eût comme ailleurs développé le goût des lettres, des sciences et des arts, témoin cette circulaire que sur la fin de sa laborieuse carrière — le 16 juin 1683 — il adresse à M. de Breteuil, intendant de Picardie (Bibl. munic. d'Amiens. Dépêches manuscrites de Colbert, 4 vol. in-fol. 1682-1684).

Le Roi faisant des gratifications aux gens de lettres, et S. M. étant protecteur de l'Académie française et ayant établi diverses académies

(1) Ern. Langlois, *Un évêque de Verdun, prince de Lorraine...*, (*Ann. de l'Est*, t. IX).

des Sciences et des Arts, il seroit fort à souhaiter que dans toutes les provinces du Royaume il se trouvast quelques hommes de littérature qui s'appliquassent à quelque science particulière, mesme à l'*Histoire de chacune Province* et comme, s'il y en avoit de ce genre. S. M. pourroit leur faire quelque gratification à proportion de leur mérite, je vous prie d'examiner si, *dans l'estendue* de vostre généralité, il y a aucune personne de ceste qualité, et, en ce cas, de me le faire savoir; et mesme, quand vous ne trouveriez pas de ces personnes avancées en aage, et qui eussent employé tout leur temps à quelque science et à quelque littérature particulière, si vous trouviés quelque jeune homme de 25 à 30 ans qui eût du talent et *de la disposition d'esprit à l'appliquer à la recherche de tout ce qui pourroit composer l'histoire d'une Province* ou à quelque autre science, nous pourrions l'exciter à entreprendre ce travail et à redoubler son application à la science qui seroit de son goust et de son génie; et en ce cas, suivant son travail et son mérite, je pourrois lui obtenir quelque gratification de Sa Majesté.

C'est ce que je vous prie d'examiner, et de me faire réponse au plus tôt sur ce point.

signé : COLBERT.

N'est-ce pas là le point de départ des Sociétés historiques qui depuis se sont fondées à peu près partout en France? Pour répondre à un vœu généralement exprimé, la nôtre a reproduit en tête de son dernier volume de *Mémoires* le discours de M. Aulard comme le meilleur programme de recherches méthodiques sur une période encore mal connue. La circulaire du grand ministre de Louis XIV ne mérite-t-elle pas, elle aussi, d'être consignée dans nos annales? Depuis Colbert les sociétés historiques ont été protégées, sous l'ancien régime, par les plus grands seigneurs, comme elles le sont aujourd'hui, très généreusement, par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

F. DE B.

Acte de baptême suivi de serment civique.

« L'an 1791, le 1^{er} janvier, est né le même jour et a été par nous prêtre-vicaire soussignant baptisé le fils de Jean-Baptiste Masson, marchand chapelier, aide-major de la Garde Nationale et de Nicole Petit-Jean, ses père et mère, mariés ensemble, habitant de ce lieu appelé *Jean-Baptiste* par son parrain et son grand-père Jean-Baptiste Petit-Jean, marchand boucher, ancien syndic de la ville et marguillier, et par la grande mère et marraine Marguerite Petit-Jean, qui ont signé avec nous ainsi que le père de l'enfant; et de plus certifions que fin de l'administration dudit baptême a eu pour la première

fois une cérémonie dont on a requis acte la transcription d'icelui en cet acte de baptême, à quoi le soussignant curé maîtres-arts, après avoir demandé inutilement la loi qui l'y obligeait, représente de même que cette précaution était loin d'ajouter au Christianisme, au civisme établi dans l'Évangile, d'après l'édit de Louis XVI en interprétation de certains articles, de celui de 1786, et sur l'autorisation labiale de M. Dupré, commissaire du Roy au tribunal de district à lui manifestée par le sieur Levasseur, un de ses secrétaires, a consenti à la condition que les requérans qui n'ont donné d'autre raison que leur volonté, fourniraient eux-mêmes copie de ce qu'ils entendaient qu'on écrivît, et que nous transcrivons ici littéralement :

« Les cérémonies du baptême ayant été remplies sont comparus Messieurs les officiers de la Garde nationale de cette ville lesquels étant requis, en présence des lieutenant et maréchal-des-logis de la Gendarmerie nationale que les parrain et marraine susnommés prêtent le serment civique au nom de l'enfant baptisé ; en conséquence, après avoir par MM^{es} les officiers présenté la cocarde nationale qui a été à l'instant donnée et posée sur la tête de l'enfant par un de MM. les officiers, les parrain et marraine ont prononcé le serment civique et ont juré pour l'enfant d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution, et même de faire réitérer le serment à l'enfant lorsqu'il aura atteint l'âge voulu par la loi, et que mention du tout soit mise en l'acte de baptême. » De tout quoi a été fait et dressé le présent acte que tous les comparans ont signé avec nous, lecture faite.

Signé : *Methains*, curé.

En marge est écrite la mention suivante :

« A l'instant, en présence de la réquisition des officiers, des gardes de la gendarmerie nationale ainsi que des parrain et marraine, le parrain a prêté pour et au nom de l'enfant le serment civique, et ont les parties signé avec nous.

« *Sarazin*, prêtre-vicaire, *Petit-Jean*, *Marguerite Petit-Jean*, *Jean-Baptiste Masson*. »

(*Archives communales de Varennes-en-Argonne*). Communication de M. Labourasse.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

Lettres, Sciences et Arts

DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 30 Janvier 1902.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le Mercredi, 5 Février 1902, à huit heures très précises du soir, à l'Hôtel de Ville.

Veillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,

H. DANNREUTHER.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Décembre 1901.

Présidence de M. KONARSKI, président.

Sont présents : MM. BOINETTE, BUNGENER, Ch. COLLIN, COMTE, DANNREUTHER, GRANDVEAU, KONARSKI, LAURENT, A. LESORT.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage d'auteurs* : L. GERMAIN DE MAIDY. La famille Klein de Dieuze, in-8°, 1901 ; *id.* : Observations sur les médailles de Benoîte-Vaux, in-8°, 1901. H. LEVALLOIS. Recherches à propos d'une liste des vassaux de Bar de l'an 1311 sur les débuts du règne du comte Édouard I, in-8°, 1901.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : *Ons Hémecht*, déc. 1901. — Annales de l'Institut Archéol. du Luxembourg, t. XXXVI, Arlon, 1901. — Bull. de l'Institut Egyptien, 1901, 1 à 3; — Bull. de la Soc. Lorraine de fotogr., déc. 1901. — Travaux de l'Acad. nat. de Reims, t. 109, 1901. — Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais, 4^e trim., 1901. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne, 54^e vol., 1900. — Notes d'Art et d'Archéologie, nov. 1901. — Soc. de géogr. de l'Est, 3^e trim., 1901. — Bull. de la Soc. archéol. du Midi, n^o 28, 1901. — Académie d'Aix-en-Provence : Séances publiques, 1900 et 1901, 3 fasc. in-8^o.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. H. BROCARD empêché d'assister à la séance a prié M. W. KONARSKI de présenter à la Société la phototypie d'une lettre de Joblot, inédite, dont il a récemment découvert l'existence dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Cette lettre, des plus intéressantes, dont M. le Président donne lecture, est datée du 31 mars 1679 (vendredi-saint). Elle nous donne un écho de l'activité scientifique de Joblot, à une date antérieure de 20 ans à celle que son biographe, M. W. KONARSKI a pu recueillir dans ses notes publiées en 1895 dans les Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc. Il est vrai qu'à ce moment il n'existait pas d'éditions des catalogues de la Bibliothèque Nationale renfermant des documents relatifs à l'histoire des sciences. La lettre de Joblot sera analysée plus en détail dans la prochaine séance ; il y est surtout question d'expériences sur l'aimant, mais elle nous apprend un détail jusqu'à présent inconnu, c'est que Joblot a fait aussi des expériences sur la pesanteur de l'air.

M. A. LESORT, après avoir lu une notice sur l'*origine des bois communaux de Sommeilles*, qui est renvoyée avec avis favorable à la commission de publication, entretient la Société de la *captivité du comte Robert de Bar à Mons (1363-1364)*.

M. Servais (*Ann. du Barrois*, I, 153) place au commencement de l'année 1364 les démêlés que le comte Robert de Bar eut avec Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et à la suite desquels il fut quelque temps emprisonné au château de

Mons. Or deux passages des comptes de Colard de le Porte, massard de Mons, permettent de compléter ces renseignements; ils nous apprennent d'abord que la captivité de Robert est antérieure au 1^{er} janvier 1364 puisqu'il en est question dans un compte qui se termine à cette époque, et, en outre, ils nous font connaître l'intervention du roi d'Angleterre en faveur du comte de Bar, intervention dont il n'est question dans aucun document.

Notre confrère doit l'indication de ces deux textes à une bienveillante communication de M. Léop. Devillers, conservateur honoraire des Archives de l'État à Mons et membre de la commission royale d'histoire de Belgique. En voici la transcription :

« Pour vin, espesses et candelles de chire à le maison de le pais (hôtel de ville), quant li message mgr de Flandre et medame de Bar furent envoyés à le ville sous l'estat dou conte de Bar, que li seneskaus de Haynnau tenoit en prison... XV s., j. d.

(Arch. de la ville de Mons ; compte du 24 juin 1363 au 1^{er} janvier 1364).

« Pour. j. escot de tous nos maistres à le maison Jehan de le Porte de le clef, parmy le desgun que on fist à le maison de le pais, le jour que on fu ou parlement dou castiaul pour le cause dou roy d'Engleterre et dou comte de Flandre auquel on devoit respondre pour le cause dou duc de Bar .., lxx s. ».

(Ibid., compte du 1^{er} janvier au 24 juin 1364).

M. Léop. Devillers pense que cet incident doit être rattaché à la guerre du Hainaut contre le duc de Gueldre ; mais ce point n'a pas encore pu être précisé.

M. PRÉLAT adresse un rapport sur la candidature de M. l'abbé Huard, curé de Bussy-la-Côte, après la lecture duquel il est procédé au scrutin. M. l'abbé Huard est élu membre correspondant.

L'ordre du jour amène ensuite l'élection de plusieurs membres du bureau, conformément à l'article 5 des statuts, en remplacement de ceux dont les pouvoirs expireront le 31 décembre prochain. Le scrutin donne les résultats suivants :

M. BARROIS, inspecteur primaire honoraire, est élu président.

MM. BOINETTE et FOURIER DE BACOURT, vice-présidents.

M. LESORT, secrétaire-adjoint.

M. L. ROUSSELLE, trésorier.

Le secrétaire et le bibliothécaire restent en fonctions.

La *Commission de publication* est renouvelée, ensuite, pour 1902. Sont nommés, pour en faire partie :

MM. KONARSKI, RENAULD et CH. COLLIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire : H. DANNREUTHER.

ORDRE DU JOUR

de la Séance du 5 Février 1902.

Lectures et communications :

1° M. LESORT : Les domaines engagés, dans la Meuse, à l'époque révolutionnaire.

2° M. BROCARD : Contribution à l'histoire du magnétisme à la fin du XVIII^e siècle. Pièces inédites (*suite*).

3° Rapports de MM. KONARSKI, DANNREUTHER et BAILLY sur les candidatures de Mgr Dubois, évêque de Verdun et de M. le général Moinot-Werly, comme membres titulaires et de M. Dommartin, secrétaire de la Société philomathique de Verdun, comme membre correspondant.

CHRONIQUE

★★★ M. E. Drot publie dans le *Bulletin de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne* (t. 54, p. 384 à 453) une série de documents tirés d'anciennes minutes de notaires déposés aux archives d'Auxerre. Nous y remarquons (p. 426), un contrat d'appren-

tissage de 1490 par lequel Robin de Beauvois, charpentier à Auxerre, prend en apprentissage pour deux ans Jaquot Morin, natif de Cheuryn (?) paroisse de Saint-Maur-lès-Verdun. — Un autre contrat, de la même année (p. 431) concerne Nicolas Maulnoury de Ligny en Barrois, que Simon Sourdeau « cardeulx, pigeulx et tisserand de drap » à Auxerre, prend en apprentissage pour quatre ans.

*** Nous lisons dans le *Journal de la Marne* : « En réparant sa toiture, un propriétaire de Souain, M. Joseph Hubert, trouva une tuile qui portait gravée à l'extérieur une inscription assez curieuse : « *Monsieur Du Houx — Monsieur de Béhiaux — Monsieur de Vermonchamps — Monsieur de Finance, tous quatre marchands du Claon... 1718.* »

Ce graffiti, qui concerne quatre gentilshommes verriers de l'Argonne, peut se joindre à ceux que notre regretté confrère M. Maxe-Werly avait relevés dans une *Note* parue dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres* de 1885. Nous prions nos correspondants de nous signaler les inscriptions du même genre qu'ils découvriront.

DOCUMENTS

Nous publions dès à présent la lettre de Joblot du 31 mars 1679, dont il a été donné communication à la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc dans la séance du 4 décembre 1901. Nous pensons que ce document est inédit. Son existence ne pouvait d'ailleurs être soupçonnée, car les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque Nationale relatifs à l'histoire des Sciences, viennent seulement d'être publiés, et aucun d'eux n'était encore édité au moment où la biographie et l'œuvre de Joblot furent étudiées successivement par M. le D^r Paul Cazeau dans la *Revue scientifique* du 10 février 1894, par M. Jacques Boyer dans la même *Revue* (3 mars 1894), enfin par M. W. Konarski dans le volume IV (3^e série, 1894) de nos *Mémoires* (205 333). La découverte d'un autographe de Joblot, le seul peut-être qui reste de lui, et en tout cas, le seul connu à ce jour, vient donc ajouter à ces trois études un élément tout

à fait imprévu et du plus haut intérêt pour l'histoire du savant barrisien.

La lettre autographe de Joblot est ainsi désignée au Catalogue (*Ancien Saint-Germain français*, t. III, p. 218-219; 1900) :

19094 MÉLANGES.

Fol. 19-20. Lettre de « Joblot » à un Bénédictin, sur l'aimant, 1679 orig.

(Saint-Germain, Résidu, 1394).

Nous en donnons ici le texte, que nous ferons suivre de différents éclaircissements.

Il y avoit long tems, Mon Reverend que je m'imaginerois n'être plus dans vostre pensée n'y même de vos amis, j'en ay plusieurs fois cherché la cause, mais ressemblant à ceux à qui lon demande l'explication d'un phénomène qui n'est que dans l'imagination, je ne la pouvois découvrir. Vostre lettre m'auroit donné vne joye que j'aurois peine à vous exprimer, si vous en eussie retranché les mots d'Esprit, de modestie, de generosité, d'acquis etc. Si vous voulez que j'aye l'honneur de vous écrire, et d'entretenir vn petit commerce de lettre avec vous, vous aurez s'il vous plaist la charité de m'avertir de mes defauts, vous m'avez pratiqué assez long temps pour en connoitre vn bon nombre, et vous auez assez connus de personnes qui vous en auront pû faire connoistre, c'est là la seule grace que je vous demande vous assurant que je vous enseray obligé toute ma vie.

Si j'eusse cru que les nouvelles experiences que j'ay trouvées sur l'ayman, et sur la pesanteur de l'air eussent valu la peine qu'on vous les enuoyast, je n'y aurois pas manqué, mais puisque vous me mandés de vous faire part de ce qu'il y a de nouveau dans les sciences, et que peut-être qu'on vous aura dé-jà informé de ce qui s'est passé icy depuis vostre absence, pour ne pas dire la même chose qu'on vous aura dé-jà pudire je m'en vais vous enuoyer quelques experiences sur l'ayman, reservant celles de la pesanteur de l'air pour vne autre fois.

Enleués vne pirouette qui tourne, avec vn bon ayman, présentés l'axe de cette pirouette à l'axe d'une autre qui tourne sur vn plan, elle quittera l'ayman, et tournera sur l'autre sans empêcher le mouvement de celle de dessous, pourueu que le pole de l'ayman n'en soit qu'à vne distance proportionnée à sa force.

Aymanant deux coutraux sur vn même pole, par ex. A. enléuant ensuite vn morceau de fer avec l'un de ces coutraux, en passant la pointe de lautre, du manche vers la pointe de celui qui tient le fer suspendu, rien ne tombera; Mais si vous aymantés les deux coutraux l'un sur un pole, et l'autre sur l'autre le fer tombera.

Faites tourner vne pirouette, enleuez là ensuite avec l'ayman, sans etre armé, présentés vne boulle de fer ou d'acier a son axe elle quittera l'aymant et tournera sur la boulle pourueu que vous n'éloigniez pas trop l'ayman.

Posez vn anneau de fer, au pole B d'une bonne pierre d'ayman faites tourner vne pirouette à l'axe de laquelle si vous presentez le pole A, d'un ayman il fera quitter prise au premier, et vous verrez avec surprise que la pirouette et l'anneau tourneront sur l'ayman de dessous etc

Si vous en souhaitez d'autres je vous en enuieray tant qu'il vous plaira pourueu que M. Galery, qui vous saluë, me face la même faueur qu'il ma faite. J'ay acheté vne tres bonne pierre qui est fort laide,

Il y avoit long tems, Mon Reverend que je m'imaginais
 n'être plus dans vostre pensée ny même de vos amis, j'en ay
 plusieurs fois cherché la cause, mais ressemblant à ceux à qui
 l'on demande l'explication d'un phénomène qui n'est que dans
 l'imagination, je ne la pouvois découvrir. Vostre Lettre m'auroit
 donné une joye que j'aurois peine à vous exprimer, Si vous en eussiez
 retranché les mots d'Esprit, de modestie, de generosité, d'acquiesc. Si vous
 voulez que j'aye l'honneur de vous écrire, et d'entretenir un petit commerce
 de Lettre avec vous, vous aurez. Si il vous plaît la Charité de m'avertir
 de mes défauts, vous m'aurez pratiqué assez long tems pour en connoître
 un bon nombre, et vous auez assez connus de personnes qui vous en auront
 pu faire connoître, c'est là de seule grace que je vous demande
 vous assurant que je vous en seray obligé toute ma vie.

Si j'eusse cru que les nouvelles experiences que j'ay trouvées sur
 l'ayman, et sur la pesanteur de l'air eussent valu la peine qu'on vous
 les envoie, je n'y aurois pas manqué; mais puis que vous me mandez
 de vous faire part de ce qu'il y a de nouveau dans les Sciences, et que
 peut-être qu'on vous aura de-jà informé de ce qui s'est passé icy
 depuis vostre absence, pour ne pas dire la même chose que n'vous aura
 de-jà pu dire, je n'en vray vous envoyer quelques experiences sur
 l'ayman, réservant celles de la pesanteur de l'air pour une autre fois.

Entendez une pivoëte qui tourne, avec un bon ayman, et une
 avec de cette pivoëte à l'axe d'une autre qui tourne sur un plan,
 elle quittera l'ayman, et tournera sur l'autre sans empêcher le
 mouvement de celle de dessous, pourveu que le pôle de l'ayman n'en soit
 qu'à une distance proportionnée à sa force.

elle ne ma couté que quatre louis d'or, et je croy qu'elle en vaut bien huit.

Je ne manqueray pas de faire vos baisés mains à Monsieur de Cler-silier, et à M^r de la Montre qui enseigne apresent ce qu'il peut des Mathematiques, et de la Physique, il y a trois semaines qu'en de ses amis et des miens me dit qu'il auoit 44 Ecoliers. Monsieur de Montaudet est a son pays il y a des-jà long temps. Monsieur Chotard demeure vis à vis l'hotel d'Aligre, rue Saint Honoré a l'enseigne du Petit Louvre, et je demeure tout attenant à la souche de sorte que l'on ne peut être plus pres voisin si l'on ne demeure dans vne même maison.

Pour répondre entierement avostre agreable lettre, il faut encore vous dire que je me porterois assez bien si ce n'étoit une detorce que j'ay depuis dimanche qui m'a empeché de sortir toute la semaine sainte, je ne sçay si elle me permeta d'aller a pied dans 8 jours. Le peu de tems que j'ay eu depuis trois mois ne m'a pas permis de m'occupper à l'étude, et je puis vous assurer que j'ay plus étudié depuis six jours que j'ay gardé la chambre que je n'auois fait depuis 3 mois. je vous demande pardon si je n'ay pas eu le temps de faire ma lettre plus longue. j'auois encore bien des choses à vous dire mais je me sens si échauffé que je suis obligé de quitter et de vous assurer que personne n'est plus que je suis

Vostre affectionné serviteur

JOBLOT.

a Paris le 31^e mars 1679

J'oublieois à vous dire que vostre lettre ne ma été rendüe que le 29^e de ce mois de sorte qu'il y auoit long temps qu'on la gardoit.

La date de la lettre donne lieu à diverses remarques.

Sur l'original, le chiffre 1 de 31 a été fortement surchargé, ce qui ferait supposer que Joblot a dû la commencer le 30 mars, au lendemain de la réception de la lettre du Révérend.

Le chiffre 1 ainsi surchargé a déteint à la première page, en même temps que sur la troisième, au moment du pliage.

Nous voyons aussi que, parlant de sa santé, Joblot dit : « Je me porterois assez bien si ce n'étoit une detorce (une entorse) que j'ay depuis dimanche qui m'a empêché de sortir toute la semaine sainte, etc. » On pourrait croire que la semaine sainte était passée depuis quelques jours, mais ce serait une erreur, car en 1679 Pâques est survenu le 2 avril, c'est-à-dire deux jours après la date inscrite sur la lettre. On était donc, à cette date, au Vendredi-Saint, c'est-à-dire en pleine semaine sainte.

Après la saisissante monographie de M. W. Konarski, la lettre du 31 mars 1679 vient jeter une clarté inattendue sur les détails de la vie et des travaux de Joblot ; mais, avant toute explication à ce sujet, nous devons essayer de connaître à qui elle a été vraisemblablement adressée. L'attribution à un Bénédictin, mentionnée au Catalogue, n'est en effet appuyée d'aucune

preuve. Notre dévoué confrère. M. A. Lesort, archiviste de la Meuse, a bien voulu profiter d'un récent voyage à Paris pour examiner le recueil 19094; de son côté, M. Paul Tannery, le savant éditeur des *Œuvres de Fermat* et des *Lettres de Descartes*, a également porté son attention sur la lettre de Joblot. Voici les conclusions de cet examen.

Au verso de la troisième page, on trouve la mention *Lettre de Joblot sur l'aiman*. En l'absence de toute indication d'adresse, cette mention ne suffirait pas pour prouver que le destinataire de la lettre, qualifié de Révérend, ait été un Bénédictin. Il est vrai, ajoute M. Paul Tannery, que le reste du recueil est composé de papiers d'un bénédictin assez connu et qui s'est quelque peu occupé de sciences, le R. P. Dom François Lamy (1636-1711). La lettre de Joblot peut lui avoir été adressée comme à tout autre, à moins qu'on ne puisse prouver qu'il était à Paris à la date du 31 mars 1679, mais ce serait probablement assez difficile.

M. A. Lesort observe que cette mention est de l'écriture de plusieurs autres pièces du même recueil, et notamment de la pièce folio 105 intitulée : *Réponse à un écrit où l'on m'accuse d'avoir imposé à M. Arnauld dans le Traité des premiers éléments des Sciences... etc.* « *Le Père L'Amy, dit-il...* » Il paraît donc fort possible que celui-ci ait été le véritable destinataire de la lettre. Il resterait, cependant, à savoir si ce religieux est celui que cite M. W. Konarski (p. 304), et s'il est aussi l'auteur d'un *Traité de Mécanique, de l'équilibre des solides et des liqueurs*, publié en 1679 et réédité en 1687; ainsi que d'un ouvrage intitulé *Traité de Perspective où sont contenus les fondemens de la Peinture*.

(A continuer).

BULLETIN MENSUEL

DE LA
SOCIÉTÉ

DES

Lettres, Sciences et Arts

DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le 28 Février 1902.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la Réunion de la Société, qui aura lieu le Mercredi, 5 Mars 1902, à huit heures très précises du soir, à l'Hôtel de Ville.

Veillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,

H. DANNREUTHER.

AVIS DU TRÉSORIER

Les cotisations annuelles seront mises en recouvrement dans la deuxième quinzaine de mars. MM. les associés sont priés de faire bon accueil aux quittances qui leur seront présentées.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 Janvier 1902.

Présidence de M. BARROIS, président.

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BROCARD, CH. COLLIN, DANNREUTHER, LAURENT, LESORT, G. MARTIN, L. ROUSSELLE.

CORRESPONDANCE : M. W. KONARSKI, président sortant

d'exercice, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est par un travail urgent, et exprime tous ses regrets de ne pouvoir installer lui-même son successeur, M. BARROIS, à qui il adresse ainsi qu'aux nouveaux membres du Bureau, ses vœux et ses félicitations.

M. FOURIER DE BACOURT exprime à la Société ses remerciements pour son élection à la vice-présidence, et l'assure de son entier dévouement, comme de la collaboration de plus en plus active qu'il désire apporter à nos travaux.

M. BARROIS, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et qu'il apprécie à toute sa valeur. Il n'aura, ajoute-t-il, qu'à s'inspirer de l'exemple de ses prédécesseurs pour suivre leurs traditions excellentes dans la direction de la Société et le soin de ses intérêts.

M. le Président donne lecture de la lettre de M. le ministre de l'Instruction publique fixant le 40^e Congrès des sociétés savantes au mardi, 1^{er} avril prochain, à la Sorbonne. Il rappelle que la Société devra désigner d'ici au 1^{er} mars, dernier délai, ceux de ses membres qui la représenteront à cette réunion. M. le Président communique les lettres de MM. JACOB et LESORT présentant en qualité de membre titulaire M^{sr} Dubois, évêque de Verdun; de MM. KONARSKI et BROCARD, présentant en la même qualité M. le général Moinot-Werly; de MM. JACOB et DANNREUTHER, présentant, comme membre correspondant, M. Dommartin, secrétaire de la Société philomatique de Verdun.

Il donne ensuite la parole à M. L. ROUSSELLE, trésorier, pour son rapport annuel sur la situation financière de la Société. Cette situation se présentait ainsi au 31 décembre 1901 :

Recettes.

Reliquat au 31 décembre 1900	4.000 ^f 11
Produit des cotisations	1.961 »
Vente de volumes.	30 »
Intérêts des fonds chez M. Varin, banquier	22 15
Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne.	64 98
	<hr/>
	6.078 24

Dépenses.

Facture Contant-Laguerre (tome IX des Mémoires)	1.750 f »	
— Contant (Bulletin mensuel (1901)	448 55	
— Parmentier (couronne mortuaire)	40 »	
— Reymond, graveur (cliché) . . .	20 65	
— Geisler, graveur (cliché).	15 »	
Frais de secrétariat, timbres, etc.	22 45	
— d'encaissement des cotisations. . .	39 45	
Versé à M. Florentin pour frais d'envoi des volumes.	44 20	
Indemnité à M. Florentin (frais d'écritures)	40 »	
— au concierge de la mairie.	30 »	
		2.450 ³⁰
	EN CAISSE	<u>3.627⁹⁴</u>

L'AVOIR DE LA SOCIÉTÉ SE COMPOSE DE :

Un livret Caisse d'épargne n° 1	1.515 ⁹³
— n° 2	891 61
Espèces à la Banque Varin.	1.197 70
— chez le Trésorier	22 70
TOTAL	<u>3.627⁹⁴</u>

M. le Président propose à la Société de voter des remerciements au Trésorier pour son excellente gestion, et relève avec plaisir la situation financière très favorable de la Société. Il fait remarquer que les frais d'impression du Bulletin mensuel n'ont pas dépassé les prévisions de ses organisateurs et que l'augmentation de dépense de ce fait est peu considérable.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs* : L'église Saint-Didier de Clermont-en-Argonne, son trésor, reliques et œuvres d'art, par MM. FRUSSOTTE et GILLANT, in-8°, 39 p. Verdun, 1901. — La légende d'Amel (tiré à part) par M. L. GERMAIN.

ENVOIS DU MINISTÈRE : Biblioth. d'Archéol. Africaine, fasc. IV [G. COLIN : Corpus des inscript. arabes et turques de l'Algérie], in-8°, 1901. — Annales du musée Guimet : Biblioth. d'études, t. XIII [A. BÉNAZET : Le théâtre au Japon], in-8°, 1901. — Revue de l'hist. des relig., nov.-déc. 1901. — Bull. du Comité des soc. des beaux-arts, n° 12, 1901.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre, 24^e vol. Bourges, 1901. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1900 (4^e trim.), 1901 (1^{er} et 2^e trim.) — Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise, t. XVIII (1^{re} partie) 1901. — Bull. de la Soc. des Natur. et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XII, 2^e sem. 1901. — *Ons Hémecht*, n^{os} 1 et 2, 1902. — Smithsonian Institution (annual report of), 1901. — Revue Bénédictine, n° 1, 1902. — Notes d'Art et d'Archéologie, déc. 1901. — Bull. de la Soc. Archéol. de Béziers, t. XXXI (et tables du t. XXX). — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, t. IX, 3^e trim. 1901. — Transactions of the Academy of Science of Saint-Louis, vol. X, n^{os} 9-11 et XI, 1 à 5.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. H. LABOURASSE, en réponse aux observations que sa communication sur les Embannieux d'Amel et de Senon a suggérées à M. Léon GERMAIN (V. Bull. du 30 sept. et du 28 nov. 1901), envoie une *note sur le Don des Embannieux* où il s'attache à prouver qu'on ne peut opposer à la tradition locale — combattue par M. Germain — que des arguments négatifs ou insuffisants. Mais, ajoute-t-il, il y a plus :

« En 1289, les habitants de ces communautés reçurent une charte de franchise émanant à la fois de l'abbé de Gorze et du comte de Bar, Thiébault II. Cette charte ne parle pas du don des Embannieux, et tous les affranchis jouissent de droits égaux. Et voilà qu'en 1351, le comte Edouard II, par une charte que nous avons rapportée, reconnaît explicitement les droits de *plusieurs de ses sujets des deux localités*, et non de tous, à la propriété du bois des Embannieux. Il s'est donc produit, entre les années 1289 et 1351, un fait important, pour